



STÉPHANE WENDLINGER  
Candidat à l'élection présidentielle

## Programme Présidentiel Pour un nouvel essor démocratique

### Clef n° 19 : La pression capitalo-financière

Résister par la redistribution / Réduire les inégalités / Écrêter la richesse

#### Mesure n° 19

### L'Impôt d'Écrêtement des Grosses Fortunes

Un impôt annuel progressif de 2 à 5% sur les patrimoines supérieurs à 1 million d'euros est instauré. La résidence principale n'est pas exonérée mais le paiement de l'impôt la concernant peut être reporté, si besoin jusqu'au moment de sa vente ou de sa transmission aux héritiers. De même pour les parts d'une entreprise que la personne millionnaire aurait elle-même créée. Le rendement de l'Impôt d'Écrêtement des Grosses Fortunes devrait être d'environ 50 milliards d'euros par an.

- ✓ Contribution normale, claire et valorisante des citoyens les plus riches à la solidarité nationale
- ✓ Financement d'un budget de relance grâce à l'emploi des chômeurs de longue durée dans les petites villes et les zones rurales et grâce à l'augmentation du pouvoir d'achat, en particulier celui des jeunes
- ✓ Lutte étatique résolue contre les excès du capitalisme qui créent des distorsions problématiques de la concurrence libérale entre les très riches acteurs économiques et les autres
- ✓ Régulation souple du marché immobilier

#### Budget

Recette estimée : 50 milliards d'euros par an à moyen terme, selon le barème de taux suivant :

- 2% pour les fortunes de 1 million d'euros à 10 millions d'euros
- 3% pour la tranche de 10 millions d'euros à 100 millions d'euros
- 4% pour la tranche de 100 millions d'euros à 1 milliard d'euros
- 5% pour la tranche au-delà de 1 milliard d'euros

#### Perspective

Impôt d'écrêtement des actifs spéculatifs des grosses entreprises